

CIRCULAIRE DE RENTREE ANNEE 2017-2018

Dans ce document, vous trouverez des informations concernant

1. Informations pratiques
2. Services et informations financières

Documents à remplir et à nous retourner dernier délai le 25 août 2017

- a) Fiche de renseignements famille.
- b) Fiche médicale (avec à son verso la fiche élève pour collège-lycée)
- c) 1^{er} versement du mois de septembre 2017 (paiement de préférence par chèque). Si le prélèvement automatique n'est pas déjà en place depuis l'an dernier ou si vous n'avez pas fourni les documents dans le dossier d'inscription, merci de joindre également un RIB et le Mandat de prélèvement SEPA dûment complété.
- d) **POUR LES REGLEMENTS SUIVANTS : Nouveau cette année** possibilité de régler par carte bleue à la comptabilité ou par Ecole Directe (modalités données en début d'année).
- e) Coupon adhésion APEL.
- f) Bulletin adhésion Mutuelle Saint Christophe (**joindre le règlement si adhésion**).

1. Informations pratiques

Dates et heures de rentrée

Rentrée le **Lundi 4 septembre** à **9h30 : classes de 5^{ème}**
à **10h00 : classes de 4^{ème}**
à **10h30 : classes de 3^{ème} collège – 1^{ères} – Terminales**

Cette première demi-journée sera pilotée par le professeur principal. Fin de la matinée : 12h00. Pas de cours l'après-midi

Rentrée le **Lundi 4 septembre** à **14h00 : classes de 6^{ème}**
à **14h30 : classes de 2^{nde} et 3 PEP**

Cette première demi-journée sera pilotée par le professeur principal, elle prendra fin à 16h30.

NB : Se présenter avec de quoi écrire (papier, cahier de textes, crayons). N'apporter aucune autre fourniture.
Prévoir aussi un sac pour emporter les livres qui seront distribués ce jour.

L'emploi du temps s'appliquera à partir du mardi 5 septembre.

Un accueil (café, petits gâteaux,...) sera assuré par des membres de l'A.P.E.L de 13 h30 à 14 h 30 (Association des Parents de l'Enseignement Libre). Vous pourrez y prendre des contacts et poser toutes vos questions sur la vie de l'institution, sur cette association et sa raison d'être.

Réunion de rentrée pour les parents

COLLEGE SAINT-JOSEPH	Classes de 6 ^{ème} : Lundi 11 septembre 2017 à 18 h 00 Salle polyvalente puis chaque classe dans sa salle Classes de 5 ^{ème} : Mardi 19 septembre 2017 à 18 h 00 Salle polyvalente puis chaque classe dans sa salle Classes de 4 ^{ème} : Mardi 19 septembre 2017 à 18 h 00 Salle polyvalente puis chaque classe dans sa salle Classes de 3 ^{ème} : Jeudi 14 septembre 2017 à 18 h 00 Salle polyvalente puis chaque classe dans sa salle
LYCEE Gal & Professionnel SAINTE-LOUISE	Classes de 2 ^{nde} , 1 ^{ère} et Terminale Générale : Lundi 18 septembre 2017 à 18 h 00 Salle polyvalente Classe de 3 ^{ème} PEP : Jeudi 14 septembre 2017 à 18 h 00 Salle polyvalente Classe de 1 ^{ère} et Terminale Bac Pro Gestion Administration : Mardi 12 septembre 2017 à 18 h 00 Salle A208 Classe de 2 ^{nde} Bac Pro Gestion Administration : Jeudi 21 septembre 2017 à 18 h 00 Salle polyvalente

Calendrier scolaire

INSTITUTION	Vacances et jours fériés :	
	Toussaint	Vendredi soir 20 octobre 2017 - Lundi 6 novembre 2017 au matin
	Noël	Vendredi soir 22 décembre 2017 - Lundi 8 janvier 2018 au matin
	Hiver	Vendredi soir 9 février 2018 - Lundi 26 février 2018 au matin
	Pâques	Lundi 2 avril 2018
	Printemps	Vendredi soir 6 avril 2018 - Mardi 23 avril 2018 au matin
	Ascension	Jeudi 10 mai 2018 Informations complémentaires données à la rentrée.
	Pentecôte	Lundi 21 mai 2018
	Eté	Vendredi 6 juillet 2018 fin des cours pour les élèves de l'école.

Horaires journaliers

COLLEGE SAINT-JOSEPH LYCEE Gal & PRO STE-LOUISE	Accueil des élèves à partir de 7h30 : - Matin (amplitude maximale) : de 08h00 à 12h10. - Après-midi (amplitude maximale) de 13h30 à 17h15. Le temps de repas est de 12h10 à 13h30. La présence des élèves est obligatoire sur la cour 5 minutes avant le début des cours. Pour des raisons de sécurité, l'accès par la rue du Faubourg de la Gironde sera ouvert de 7h30 à 8h05 et de 13h15 à 13h35. Les élèves pourront rentrer par le 150 boulevard de Courtais de 7h30 à 17h30.
--	--

Etudes

COLLEGE SAINT-JOSEPH	<p>L'encadrement des élèves est assuré jusqu'à la fin des cours selon l'emploi du temps de chaque classe. Aucun élève ne pourra sortir de l'établissement de manière anticipée sans l'autorisation écrite de ses parents ou responsable légal.</p> <p>Le soir : étude assurée le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 20 à 18 h 00.</p> <p style="text-align: center;">Pour les sorties et études, un document sera à compléter dans les premiers jours de la rentrée</p>
---------------------------------	--

Retards et absences : Appeler la Vie Scolaire

Collège Saint-Joseph et Lycée Sainte-Louise
04-70-28-76-36
Mme CHALMET
contact@saintelouise.fr

- **Tout retard ou absence doit être signalé le matin même avant 9 heures.**
- Dès son retour :
 - présentation du carnet de correspondance (collège – lycée) à l'accueil pour viser le carnet puis se rendre à la vie scolaire pour l'autorisation de rentrer en cours et récupération du billet.
- Les absences non justifiées font l'objet d'un signalement obligatoire à l'Inspection Académique.
- Dans le cas d'une circonstance exceptionnelle, un mot écrit de votre part est exigé pour que votre enfant puisse sortir de l'établissement.

Le Responsable Vie Scolaire Générale, sera joignable au 04.70.28.76.45

Période de Formation en Milieu Professionnel

LYCEE Général & Professionnel
SAINTE-LOUISE

Terminale Bac Pro Gestion Administration :

Du Lundi 6 Novembre au samedi 2 décembre 2017

Et du lundi 15 Janvier au samedi 10 Février 2018

1^{er} Gestion Administration :

Du lundi 27 Novembre au samedi 23 Décembre 2017

Et du lundi 12 mars au samedi 7 avril 2018

2nd Gestion Administration :

Du lundi 15 Janvier au samedi 3 février 2018

Du lundi 14 Mai au samedi 2 Juin 2018

3^{ème} Prépa Pro :

Mardi 26 Septembre 2017

Mardi 10 Octobre 2017

Mardi 7 Novembre 2017

Mardi 21 Novembre 2017

Mardi 5 Décembre 2017

Mardi 19 Décembre 2017

Du lundi 8 Janvier au samedi 13 Janvier 2018

Du lundi 29 janvier au samedi 3 février 2018

Du lundi 12 Mars au samedi 17 mars 2018

3^{ème} collège

Dates à définir

2nde générale

1 semaine en juin : Dates à définir

Fournitures scolaires

COLLEGE SAINT-JOSEPH	<p>Veillez trouver ci-joint les listes de fournitures pour cette rentrée.</p> <p>Au cas où vous auriez besoin de les retrouver, ces listes sont disponibles sur le site Internet de l'Institution www.saintelouise.fr (Infos pratiques)</p> <p>Concernant les « cahiers d'activités » pour pouvoir avoir un prix de groupe, ils seront commandés par l'A.P.E.L en début d'année scolaire.</p>
LYCEE	<p>Veillez trouver ci-joint les listes des livres pour cette rentrée.</p> <p>La liste concernant les fournitures scolaires sera communiquée par les professeurs le jour de la rentrée.</p> <p>Ce jour-là, les élèves apporteront uniquement leur agenda, une trousse et des feuilles.</p>

2. Les Services et Informations financières

Restauration

COLLEGE LYCEE	<p>L'inscription à la demi-pension donne droit aux repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis et éventuellement les mercredis.</p> <p>Il est toutefois possible, en fonction de l'emploi du temps des enfants, de définir le nombre de repas pris régulièrement chaque semaine. Vous porterez votre choix sur la fiche de fréquentation scolaire distribuée le jour de la rentrée.</p> <p>Les passages réguliers au self doivent se faire obligatoirement avec la carte magnétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat de la carte (nouveaux élèves) : 15 € joindre une photo d'identité. - Perte de la carte : Signaler le plus tôt possible la perte de la carte à la vie scolaire afin de la rendre inutilisable. Une nouvelle carte sera alors remise en circulation moyennant son rachat. <p>Pour les repas occasionnels : achat d'un ticket à l'accueil la veille.</p>
COLLEGE LYCEE	<p>Les repas sont servis à l'école Sainte-Philomène (5 avenue du Gal de Gaulle) à partir de 12h15. Les élèves seront accompagnés pour se rendre à l'école. Si vous autorisez votre enfant à s'y rendre seul, un document sera à signer lors de la rentrée, (uniquement pour les lycéens).</p> <p>Tout changement de régime (externe ou demi-pensionnaire) ou du nombre de repas pris régulièrement chaque semaine doit avoir l'accord du chef d'établissement. Rédiger un courrier.</p> <p>Le Mercredi : surveillance assurée jusqu'à 13 h. (l'élève peut se rendre ensuite seul sur ses activités sportives ou culturelles).</p>

Transports scolaires

COLLEGE / LYCEE	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux inscrits : Un imprimé est à retirer par les familles concernées au moment de l'inscription à l'accueil. • Elèves déjà inscrits : Car du Conseil Général : Renouvellement automatique pour les élèves déjà présents dans l'établissement l'an dernier pour lesquels il n'y a aucun changement de domicile ou transporteur. En cas de changement, demander un imprimé à l'accueil. Les élèves reçoivent leur carte directement à leur domicile. En cas de perte, le duplicata est facturé à la famille. <p>Autres départements : contacter les services du Conseil Général du département du domicile.</p> <p>SNCF : Les demandes sont à renouveler chaque année. Imprimé à retirer à l'accueil.</p>
-----------------	---

Manuels scolaires

COLLEGE LYCEE	<p>Les manuels scolaires sont prêtés – Etablir un chèque de caution de 100 €.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élève est responsable des livres qui lui sont attribués. En cas de perte ou de dégradation, une facture vous sera adressée pour compenser le préjudice. - Les cahiers d'activités sont à la charge des parents, achat en groupe par l'A.P.E.L .
------------------	--

Bourses Nationales

Le ministère de l'éducation a créé deux simulateurs de droit à l'obtention d'une bourse dans le second degré qui sont accessibles sur internet.

Ces deux nouveaux services en ligne sont mis à la disposition de tous aux adresses suivantes :

www.education.gouv.fr/bourses-de-college

www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee

Les familles pourront ainsi connaître leur éligibilité et le montant de la bourse à percevoir.

COLLEGE	<ul style="list-style-type: none">• Bourses nationales de collège : Les demandes sont à renouveler chaque début d'année, courant septembre.• Fonds d'aide aux collégiens : Dispositif ouvert aux élèves demi-pensionnaires. Dossier à retourner à l'établissement.• Bourses nationales d'entrée au lycée : Dossier à constituer en janvier de l'année de 3^{ème}.
LYCEE	<ul style="list-style-type: none">• Les dossiers de bourses ont déjà été établis par les familles dans l'Etablissement d'origine. (Demander un imprimé de transfert de bourses à l'établissement d'origine).• Tout changement de situation familiale ou professionnelle est à signaler le plus rapidement possible au secrétariat du lycée.

L'internat

LYCEE GI & PRO SAINTE-LOUISE	<p>L'accueil à l'internat est conditionné par le paiement de la mensualité du mois de septembre. A cette fin, vous trouverez ci-joint la partie réponse à compléter et à nous retourner avec le chèque correspondant.</p> <p>L'internat se situe dans les locaux du LP Albert Einstein.</p> <p>Une convention règle les modalités financières entre le LP Albert Einstein et l'Institution.</p> <p>Le règlement intérieur de l'internat sera signé par la famille et l'interne en début d'année scolaire.</p> <p>Les parents doivent prendre contact avec le LP Albert Einstein avant la rentrée scolaire pour régler les derniers problèmes pratiques.</p> <p>Les familles doivent fournir les alaises, draps, enveloppes de traversin, couvertures ou couettes et couvre-lits (dimension des lits : 190 x 90).</p> <p>L'inscription à l'internat se fait pour l'année scolaire.</p> <p>Le règlement financier doit se faire avec un mois d'avance. Une régulation pourra être effectuée en fonction des circonstances personnelles.</p>
---	--

.....
COUPON A RETOURNER AVEC LE DOSSIER DE RENTREE

Internat : Règlement du mois de septembre 2017

Mme, M. (NOM) _____ (Prénom) _____

Responsable payeur de l'élève . (NOM) _____ (Prénom) _____

Verse la somme de 180 € correspondant à l'internat du mois de septembre 2017.

Le _____ , à _____ Signature